

Prévenir les difficultés dans vos entreprises Informations et contacts utiles

Comme indiqué lors du webinaire, votre expert-comptable est votre premier interlocuteur pour vous informer et vous aider à détecter les difficultés. N'hésitez pas à le solliciter.

I. Les services d'accompagnement personnalisés

Les chambres de commerce

Les CCI mettent en place un dispositif d'accompagnement pour vous informer et vous orienter dans les dispositifs existants et pour analyser votre situation financière et engager les premières actions correctives.

https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/accompagnement-des-entreprises-en-difficulte

Le Centre d'information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) :

https://www.cip-national.fr/

Coordonnées CIP National:

Immeuble le Jour

200-216 rue Raymond Losserand

75014 Paris

01.44.15.60.92

cip@cs.experts-comptables.org

Liste des CIP territoriaux : https://www.cip-national.fr/wp-content/uploads/2021/08/CIP_liste-par-regions-2021-Juillet-Aout.pdf

Le CIP propose tous les jeudis, sur rendez-vous, des entretiens confidentiels, anonymes et gratuits permettant de vous informer et de vous orienter vers les dispositifs d'aide adaptés.

II. Contacts

Contacter le tribunal de commerce compétent

http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-tribunaux-de-commerce-21781.html
www.infogreffe.fr



Annuaire des administrateurs judiciaires

https://www.cnajmj.fr/fr/annuaireprofession/?profession=AJ&perso=physique&nom=&prenom=®ion=#directory

Médiation Banque de France

www.banque-france.fr

CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) www.economie.gouv.fr

France Active (dispositif d'aide et de financement aux entrepreneurs engagés) https://www.franceactive.org